

24 avril 2019

## La Rochelle innove pour la transition énergétique et veut devenir neutre en 2040

**La communauté d'agglomération de La Rochelle a franchi une étape dans sa candidature de l'appel à projets national Territoires d'innovation, lancé par la banque des territoires, en novembre dernier. Elle souhaite atteindre la neutralité carbone en 2040 et diviser d'abord par deux l'empreinte carbone dès 2030. Le projet baptisé « La Rochelle territoire zéro carbone » mise sur un système collaboratif : l'agrégateur carbone territorial.**

Les 170 000 habitants répartis sur 28 communes, ainsi que les 4 millions de touristes annuels, pourront-ils, en 2040, résider ou se détendre dans un territoire neutre en carbone ? C'est en tout cas, le projet de l'agglomération de La Rochelle qui ambitionne de réduire par deux son empreinte carbone en 2030 et devenir un territoire neutre dix ans plus tard. Pour devenir le premier territoire urbain littoral zéro carbone, et dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre le changement climatique, La Rochelle a remporté la première étape de l'appel à projets. La communauté de communes a pu bénéficier d'un appui financier de 400 000 euros en ingénierie de projet. Son idée phare ? Un système collaboratif d'émission et d'achat de crédits carbone. Les actions en faveur de l'environnement pourront alors bénéficier de participations financières.

### Un système de compensation

L'idée développée par la communauté d'agglomération de La Rochelle est basée sur un système circulaire de vente et d'émission de crédits carbone, à l'échelle du territoire. Porteurs de projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre et entreprises (ou collectivités, particuliers et associations) seront réunis au sein d'un « *agrégateur carbone territorial* ». Il s'agit d'un « *dispositif technique et financier* », basé sur un usage coopératif. Les entreprises, par exemple, pourront compenser une partie de leur empreinte carbone en réinvestissant des crédits dans des projets locaux plus respectueux de l'environnement.

*« Notre projet d'agglomération repose sur des objectifs de sobriété, de solidarité et de créativité au service d'un développement plus durable, a déclaré Jean-François Fontaine, président de la communauté d'agglomération et maire de La Rochelle. [...] Nous avons choisi d'ouvrir la voie en démontrant qu'il est possible de faire autrement à travers une vision globale qui emmène l'ensemble des acteurs du territoire ».*

## **Une plateforme et une société coopérative**

Pour assurer le pilotage de l'agrégateur carbone territorial, une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) est en cours de création. S'ajoutera aussi une plateforme numérique de centralisation des données. Chaque action menée sur le territoire sera comptabilisée, évaluée et entrée dans la plateforme. *« L'agrégateur carbone territorial va ainsi permettre d'accompagner des projets, d'en évaluer le potentiel de réduction des émissions, de les valoriser en crédits carbone et d'apporter des financements aux porteurs de projets. Sa force réside dans sa capacité à prendre en compte tous types et toutes tailles de projets émanants du territoire, qu'il s'agisse de démarches initiées par des particuliers, des associations, des entreprises ou des collectivités »*, explique la communauté d'agglomération.

Le projet a été développé avec 80 acteurs locaux dont, par exemple, l'université de La Rochelle, le réseau Atlantech ou le Port Atlantique La Rochelle.

## **Une autre compensation**

Le territoire projette également de compenser de façon naturelle les émissions de gaz à effet de serre en favorisant les « puits verts » qui captent et stockent le CO<sub>2</sub>, comme les forêts et les « puits bleus » comme l'océan et les marais (le territoire s'étend sur 70 km de côtes et compte 10 % de marais).

L. C.

<https://www.batiweb.com/actualites/collectivites-territoriales/la-rochelle-innove-pour-la-transition-energetique-et-veut-devenir-neutre-en-2040-2019-04-24-34544>